



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 30 avril 2018, à 19h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**Rés. no
2018-058**



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-059**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 3^e séance ordinaire de l'année 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 3^e séance ordinaire de l'année 2018, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service des travaux publics.

5.2 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-060**

**Rés. no
2018-061**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.3 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin et résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'accepter le dépôt du rapport;
- ii. D'afficher une copie du rapport au bureau de la municipalité;
- iii. Publier sur le site internet, un avis confirmant la production du bilan et l'endroit où il peut être consulté.

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Regroupement des offices municipaux d'habitation de Baie-Comeau, de Chute-aux-Outardes, de Godbout, de Pointe-aux-Outardes et de Ragueneau

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, l'Office municipal d'habitation de Chute-aux-Outardes, l'Office municipal d'habitation de Godbout, l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes et de l'Office municipal d'habitation de Ragueneau ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

CONSIDÉRANT que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Baie-Comeau, de Chute-aux-Outardes, de Godbout, de Pointe-aux-Outardes et de Ragueneau un projet d'entente de regroupement des deux offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le conseil recommande favorablement le



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

regroupement de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, l'Office municipal d'habitation de Chute-aux-Outardes, l'Office municipal d'habitation de Godbout, l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes et de l'Office municipal d'habitation de Ragueneau suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

**Rés. no
2018-062**

8.2 Renouveau d'adhésion au comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire

CONSIDÉRANT que la cotisation pour le renouvellement de notre adhésion annuelle 2018-2019 est fixée à 125\$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De renouveler l'adhésion annuelle auprès de Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire.

**Rés. no
2018-063**

8.3 Adhésion annuelle au feuillet paroissial Chute-aux-Outardes - Les buissons

CONSIDÉRANT que la cotisation pour le renouvellement de notre adhésion annuelle 2018 est fixée à 160\$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De renouveler l'adhésion annuelle auprès de Fabrique de Chute-aux-Outardes.

**Rés. no
2018-064**

8.4 Demande d'autorisation pour ralentissement routier - Maison des jeunes Le SPOTH

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu de la maison des jeunes le SPOTH, une demande d'appui pour la tenue d'un ralentissement routier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité appuie le projet de la maison des jeunes Le SPOTH, de tenir un ralentissement routier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

le 21 juillet 2018 ou bien le lendemain en cas de pluie.

- ii. De demander au service des incendies de la municipalité d'assister la maison des jeunes dans la sécurité de cette activité.

**Rés. no
2018-065**

8.5 Demande d'autorisation pour cortège – Mon ami, mon village

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu de Mon ami, mon village, une demande d'autorisation pour la tenue d'un cortège sur le réseau routier de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité appuie le projet de Mon ami mon village, de tenir sa marche annuelle sur l'estime de soi sur le réseau routier municipal, le 4 mai 2018;
- ii. De demander au service de sécurité incendie de la municipalité d'assister Mon ami mon village dans la sécurité de cette activité.

**Rés. no
2018-066**

8.6 Demande d'aide financière - LA POLYVALENTE DES BAIES

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par La Polyvalente des Baies pour la tenue de son 28e gala méritas;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par Mme Julie Guay, appuyé par M. Éric Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$, à La Polyvalente des Baies pour la tenue de son 28e gala méritas;

**Rés. no
2018-067**

8.7 Signature d'un contrat de bail provisoire - entre la Municipalité et Club de Golf de Chute-aux-Outardes 2017 inc.

CONSIDÉRANT le contrat de bail présenté aux membres du conseil;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel présenté lors de la séance de travail du 23 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le Maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de bail tel que présenté;

**Rés. no
2018-068**

8.8 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 13 avril 2018, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 3 mars 2018 et le 13 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 122 chèques présentés pour un montant de 318 510.79 \$.

9. AFFAIRES NOUVELLES

**Rés. no
2018-069**

9.1 Demande d'aide financière - Comité organisateur du festival All Been

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par Comité organisateur du festival All Been pour l'organisation de l'édition 2018 du festival;

CONSIDÉRANT les demandes formulées par le comité organisateur en vue d'obtenir le prêt à titre gratuit de diverses ressources municipales, que la municipalité estime à un montant de 12 800 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par M. Pierre Langlois, appuyé par M. Christian Malouin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De refuser la demande d'aide financière du Comité organisateur du festival All Been pour l'organisation de l'édition 2018 du festival;
- ii. D'autoriser l'affectation, à titre gratuit, des ressources municipales demandées, selon la liste fournie par le comité organisateur et totalisant un montant estimé à 12 800 \$;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- iii. D'autoriser la tenue du festival sur les terrains formés des lots 5 150 201, 5 150 030, 5 148 695, 5 150 166, 5 150 224, 5 150 208 et 5 150 225, appartenant à la municipalité de Chute-aux-Outardes;
- iv. D'autoriser la participation des employés du service des travaux publics à la préparation et au montage du site des festivités;
- v. De fermer temporairement la rue des Sports, entre la rue de l'Aréna et la rue de l'Avenir, pour la tenue des festivités, c'est-à-dire pour la période du 7 au 11 juin 2018, inclusivement;
- vi. D'autoriser la participation des employés du service de sécurité incendie pour assurer la sécurité du site des festivités;
- vii. D'autoriser la tenue de spectacles extérieurs au-delà de 23h, c'est-à-dire jusqu'à 00h00 le 8 juin 2018, et jusqu'à 02h00 les 9 et 10 juin 2018;
- viii. Que toutes ces autorisations soient subordonnées à la démonstration à faire par le comité organisateur, d'une couverture d'assurance jugée satisfaisante par la direction de la municipalité ainsi qu'à la signature d'un contrat en bonne et due forme;
- ix. D'aviser par écrit le comité organisateur qu'advenant une édition 2019 du festival All Been, l'organisation devra s'être constitué en une personne morale en bonne et due forme et avoir obtenu le statut d'OSBL reconnu par la Municipalité de Chute-aux-Outardes, afin de pouvoir bénéficier des gratuités du matériel et de la main-d'œuvre de la municipalité.

**Rés. no
2018-070**

9.2 Demande d'aide financière - Club de motocycliste de la péninsule

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par Club de motocycliste de la péninsule pour la tenue de l'édition 2018 du Bike Show;

CONSIDÉRANT les demandes formulées par le comité organisateur en vue d'obtenir le prêt à titre gratuit de diverses ressources municipales, que la municipalité estime à un montant de 6 300 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par Mme Julie Guay, appuyé par M. Pierre Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De refuser la demande d'aide financière du Club de motocycliste de la péninsule pour la tenue de l'édition 2018 du Bike Show;
- ii. D'autoriser l'affectation, à titre gratuit, des ressources municipales demandées, selon la liste fournie par le



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

comité organisateur et totalisant un montant estimé à 6 300 \$;

- iii. D'autoriser la tenue de l'évènement au parc public situé au 2 rue du Parc à Chute-aux-Outardes (lot 5 148 147 du cadastre du Québec);
- iv. D'autoriser la participation des employés du service des travaux publics à la préparation et au montage du site des festivités;
- v. D'autoriser la participation des employés du service de sécurité incendie pour assurer la sécurité du site des festivités;
- vi. D'autoriser la tenue de spectacles extérieurs au-delà de 23h pour les 29 et 30 juin 2018, c'est-à-dire jusqu'à 02h00 de la nuit suivante;
- vii. Que toutes ces autorisations soient subordonnées à la démonstration à faire par le comité organisateur, d'une couverture d'assurance jugée satisfaisante par la direction de la municipalité ainsi qu'à la signature d'un contrat en bonne et due forme.

**Rés. no
2018-071**

9.3 Mandat de services professionnels - Taxes à la consommation

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Mallette S.E.N.C.R.L. dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Mallette S.E.N.C.R.L. pour un budget total n'excédant pas 16 740 \$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense aux activités financières de fonctionnement.

**Rés. no
2018-072**

9.4 Mandat de services professionnels en ingénierie - Projet n° 2018-017 Réfection des rues 2018

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Groupe Conseil TDA dans le dossier cité en exergue;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Groupe Conseil TDA pour un budget total n'excédant pas 23 095 \$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense aux activités financières d'investissement.

**Rés. no
2018-073**

9.5 Bureau d'accueil touristique - Demande de participation financière 2018

CONSIDÉRANT la demande de participation financière reçue de la municipalité de Ragueneau concernant l'opération du bureau d'accueil touristique pour la saison 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la participation financière de la Municipalité de Chute-aux-Outardes pour un montant maximum de 5000\$;
- ii. D'ajouter les crédits budgétaires nécessaires par affectation à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**Rés. no
2018-074**

9.6 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'un camion déneigeur

SUR LA proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu unanimement :

- i. D'autorisé le directeur général à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'un camion déneigeur;
- ii. D'autoriser le directeur général à agir à titre de responsable en octroi de contrat dans le cadre du présent appel d'offres.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-075**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

9.7 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à Réfection des rues municipales 2018

SUR LA proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu unanimement :

- i. D'autoriser le directeur général à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la réfection des rues municipales 2018;
- ii. D'autoriser le directeur général à agir à titre de responsable en octroi de contrat dans le cadre du présent appel d'offres.

10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR

10.1 Absence de Mme Manon Finn

Mme Manon Finn est en absence maladie pour une durée indéterminée.

10.2 Calendrier du prochain mois :

| Titre de l'évènement | Date | Heure | lieu |
|-------------------------|---------------|-------|---------------------|
| Comité salle 18 du Golf | 24 avril 2018 | 19h30 | Salle de réunion |
| Soirée des bénévoles | 28 avril 2018 | 19h00 | Salle du 18 du Golf |
| Comité Budget | 30 avril 2018 | 19h45 | Salle du conseil |
| Séance ordinaire avril | 30 avril 2018 | 19h00 | Salle du conseil |

**Rés. no
2018-076**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-077**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Guay, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 19h40.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation